Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 7

Artikel: Une position clé dans la santé publique
Autor: Spreyermann, Renée
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684169

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une position clé dans la santé publique

Renée Spreyermann, directrice de l'Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge «Lindenhof», Berne

En allemand, le mot «*Gesundheitsschwester*» a une consonnance encore quelque peu étrangère. Le terme provient des pays nordiques; il est dérivé du terme norvégien «*Helsesster*» et du terme finlandais «*Terveyssisor*», deux mots qui signifient littéralement en allemand «*Gesundheitsschwester*» et en français «*infirmière de la santé*». Il ne s'agit pas d'un hasard; ces deux pays sont en effet très actifs dans le domaine de la santé publique, et ceci avec succès.
Cependant, la profession d'infirmière de la santé publique existe aussi depuis assez longtemps chez nous, plus précisément en Suisse romande.

Une infirmière avec spécialisation

Par infirmière de la santé publique, l'on entend une infirmière diplômée qui a été spécialement formée pendant six mois en vue de collaborer avec les services officiels de la santé publique. En Suisse il existe actuellement quatre écoles d'infirmières qui organisent ce programme de spécialisation, à savoir:
- l'Ecole genevoise d'infirmières et infirmiers «Le Bon Secours», à Genève,
- l'Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge suisse «La Source», à Lausanne.

(Cette formation existe depuis plus de 50 ans dans ces deux écoles. Il faut préciser que dans les cantons de Vaud et de Genève, la santé publique est très bien structurée et développée et que les infirmières de la santé publique y exercent une tâche importante).
- En Suisse alémanique, l'Ecole d'infirmières de la Croix-Rouge «Lindenhof» à Berne organise depuis 1969 des cours pour infirmières de la santé publique,
- La Scuola Cantonale Infirmieri de Bellinzona a introduit ce programme il y a deux ans.

En 1973, la Croix-Rouge suisse a pris la décision de principe d'assumer le contrôle et la reconnaissance de la spécialisation de l'infirmière de la santé publique, comme le souhaitaient depuis de nombreuses années et les infirmières diplômées de la santé publique et les écoles d'infirmières qui organisent de tels cours de spécialisation.

Des tâches multiples

L'infirmière de la santé publique est en mesure:
- de conseiller les personnes en bonne santé et malades en vue du maintien de la santé et de la prévention de maladies,
- de participer à l'éducation en matière de santé d'individus, de familles ou de groupes,
- de collaborer au dépistage précoce de maladies en communiquant ses observations aux instances compétentes,
- d'assister les malades hors de l'hôpital et de les aider à se réintégrer,
- de collaborer avec les personnes exerçant une profession dans le domaine de la santé publique et avec les autorités correspondantes.

Il en découle que la tâche de l'infirmière de la santé publique consiste à prévenir la maladie, à maintenir la santé et à aider les malades et personnes âgées dans leur réintégration. Ce faisant, elle interprète le terme «santé» selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est-à-dire comme un «bien-être physique et social, et non seulement comme l'absence de maladie». Cependant, la définition de la santé, telle qu'elle est formulée par le Prof. Meinrad Schär de Zurich, soit «la santé est l'adaptation optimale à l'environnement» constitue également un fil conducteur pour sa tâche. Par environnement, l'on comprend ici la famille, le lieu de travail, en un mot le «milieu vital» de l'être humain.

Un champ d'action étendu

L'infirmière de la santé publique est appelée à déployer son activité dans plusieurs domaines, à savoir:
- la commune,
- les cabinets de consultation en équipe,

- les services de consultations, destinés par exemple aux diabétiques et aux toxicomanes,
- l'assistance médicale dans les écoles,
- les directions cantonales des Affaires sanitaires,
- le service sanitaire des grandes entreprises,
- les écoles d'infirmières et d'infirmiers.

Quel que soit son champ de travail, l'infirmière de santé publique concentre son activité sur l'éducation de la santé et les mesures préventives.
L'exemple d'une infirmière de la santé publique exerçant ses fonctions dans une commune montre bien la position clé qu'elle occupe.
Le travail de l'infirmière de la santé publique à l'intérieur d'une commune consiste, entre autres, à soigner les malades. Elle se charge d'assister les personnes malades ou qui ne sont plus que «partiellement» en bonne santé, par exemple à leur sortie de l'hôpital

Un maillon de la chaîne

Dans l'accomplissement de cette activité importante, l'infirmière de la santé publique considère qu'elle fait partie du cercle de tous ceux qui, de par leur profession, se chargent de la santé publique et du bien-être de personnes de tout âge. En premier lieu, elle collabore étroitement avec le médecin et les autres membres de l'équipe médico-sociale, ainsi, la physiothérapeute, l'ergothérapeute, la diététicienne (pensons p.ex. aux diabétiques), l'assistante sociale ou l'aumônier. La collaboration avec l'aide familiale, l'aide ménagère pour vieillards et malades chroniques ou toute autre catégorie d'aides non professionnelles n'en est pas moins importante. Il faut même encore agrandir le cercle: aujourd'hui, la population dispose de nombreuses possibilités d'allégement et d'aide spécialisée dans le domaine social et de la santé. Elles ne sont malheureusement pas utilisées au maximum.

pour faciliter leur adaptation à leur entourage. D'un commun accord avec eux et leurs proches, elle essaie de voir les possibilités demeurant à leur portée. Tout en respectant leur situation personnelle, elle les soutient dans cette procédure d'adaptation. Quand elle est appelée à assister des malades chroniques et des personnes âgées, son but est de promouvoir leurs forces encore disponibles, afin de leur permettre d'atteindre une indépendance aussi grande que possible. Le but de ce que l'on appelle les soins et l'assistance en vue de la réintégration ne réside toutefois pas uniquement dans la mobilisation et la mise à contribution des forces en réserve. Il s'agit de faire appel à toutes les possibilités d'activité dont disposent encore les personnes âgées, handicapées et malades chroniques, et ceci aussi bien sur le plan physique que dans le domaine psycho-mental et social, afin d'atteindre une existence valable. En d'autres mots, il n'est pas uniquement question de maintenir des fonctions mais de conserver un sens à la vie.

D'une part, les besoins de chaque personne ne sont pas suffisamment connus par les différents organismes; d'autre part, la personne qui, un jour ou l'autre, pourrait profiter de cette aide ne bénéficie pas des informations nécessaires, ou alors elle hésite à solliciter une aide ou se sent gênée de le faire. Souvent, il s'ajoute encore une certaine maladresse à trouver le contact ou l'accès aux services concernés qui sont:

- les diverses policliniques,
- l'ergothérapie ambulatoire,
- l'assistance sociale, comme p.ex. l'assistance aux aveugles ou aux personnes atteintes de troubles de l'ouïe, la ligue contre le rhumatisme (moyens auxiliaires facilitant la vie quotidienne)
- Pro Infirmis
- Pro Senectute:
  service de consultation
  chaîne de téléphone
  gymnastique et natation pour personnes âgées
  service de repas à domicile
  service de nettoyage
- Les sections de la Croix-Rouge suisse:
  service de transports automobiles
  service de blanchisserie et raccommodage
  mise à disposition d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge

Une aide coordonnée

L'infirmière de la santé publique se charge tout particulièrement de la coordination des possibilités d'aide entrant en ligne de compte pour la personne malade ou âgée dont elle s'occupe. L'on peut dire que c'est elle qui lui est le plus proche, puisqu'elle connaît son milieu; elle la voit dans les situations les plus diverses de sa vie de tous les jours, et souvent s'en occupe pendant de nombreuses années. Le rapport de confiance ne se borne pas seulement au patient lui-même, mais s'étend à sa famille, au voisinage, et souvent à un large rayon d'action local. Cette base de confiance auprès de personnes en bonne santé et de malades permet de remplir des lacunes de coordination. Non seulement le contact avec le malade, mais aussi celui qu'elle entretient avec les personnes en bonne santé donnent à l'infirmière de la santé publique la possibilité de remplir sa tâche lors de la découverte de maladies ou de problèmes sociaux et d'établir le lien avec les services qui fourniront une aide préventive ou autre. D'autre part, il est indispensable que les institutions aient connaissance de l'existence de l'infirmière de la santé publique et de sa tâche, et qu'elles fassent appel à elle si nécessaire, car c'est seulement ainsi que peut naître une coopération fructueuse au service de la population.

L'avenir

Des données statistiques nous ont appris notamment qu'environ 7 % seulement de la population âgée de plus de 65 ans est logé dans des établissements médico-sociaux pour vieillards ou dans des homes, ce qui signifie que 93 % vivent à la maison. Le nombre des personnes âgées augmente constamment, ceci aussi à la suite de la forte natalité du début du siècle. L'on peut s'attendre à ce que le nombre des personnes âgées de plus de 65 ans double d'ici à 20 ans.
C'est dire que des tâches considérables vont se faire jour ces prochaines années dans le domaine de la santé publique et que l'infirmière de la santé publique contribuera, elle aussi, à leur faire face. Dès aujourd'hui, sa formation et son engagement correspondant à ses compétences doivent être programmés dans ce but.